

HISTORIQUE

Dans la foulée de la *Grande marche du pain et des roses* de 1995 et en réponse aux revendications des groupes de femmes, le gouvernement québécois crée le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (COCES) et prévoit l'implantation de structures de concertation régionales : les Comités régionaux sur l'économie sociale (CRÉS). Les CRÉS ont des mandats de concertation, de promotion et d'élaboration du volet économie sociale dans la planification régionale et doivent aussi faire l'évaluation de projets d'économie sociale et émettre des recommandations de financement au Secrétariat au développement régional responsable du Fonds décentralisé de création d'emplois (FDCE).

Les CRÉS se mettent en place plus ou moins rapidement selon les régions. Pour sa part, le Comité régional d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉSAT) naît en 1996 d'une volonté de groupes de femmes et d'organismes communautaires d'améliorer les conditions de vie des femmes et des personnes les plus démunies. Bien qu'il ne soit pas incorporé, le CRÉSAT se dote d'un cadre d'intervention déterminant sa composition et des règles de fonctionnement et de procédures tout à fait semblables à celles régissant un organisme sans but lucratif.

Suite au sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, le Chantier de l'économie sociale est créé (avec une structure ad hoc - l'organisation deviendra une structure permanente en 1998). Il produit en 1996 le rapport *Osons la solidarité* et propose alors une première série de projets à développer. On commence à voir grandir les premiers grands projets au Québec, dont les Centres de la petite enfance et les services d'aide à domicile.

En 1997, le Conseil des Ministres adopte la Politique de soutien au développement local et régional qui prévoit l'arrimage des CRÉS avec les Conseils régionaux de développement (CRD). Ce transfert de responsabilité se fait sans transfert de ressources. Le Ministère des régions annonce alors que les CRÉS feront l'objet d'une restructuration et d'un élargissement. Les CRD orchestrent cette démarche des CRÉS.

Le « nouveau CRÉSAT » est formé en 1998, hébergé par le CRDAT. D'autres intervenants intéressés au développement de l'économie sociale en Abitibi-Témiscamingue dont les syndicats, les organismes communautaires, les coopératives, les jeunes et les Centres locaux de développement se joignent au premier comité. Ses débuts furent particulièrement douloureux car les valeurs et la définition de l'économie sociale n'étaient pas les mêmes pour tout le monde. Certains avaient une vue financière de l'économie sociale tandis que d'autres portaient davantage la préoccupation sociale.

Au printemps 1999 on sent un terrain commun; le CRÉSAT amène une nuance dans son interprétation de *l'économie sociale*, qui se situe entre les domaines publics et privés, et dont les organismes communautaires font partie, et l'entreprise d'économie sociale, qui est une section de cette sphère et qui concerne des organisations présentant les valeurs de l'économie sociale, dont la démocratie et la primauté des personnes, appliquées au contexte de marché (vente de biens et de services). Le CRÉSAT choisit de concentrer ses efforts sur l'économie sociale marchande. Sur les territoires, les comités locaux d'économie sociale (CLES) sont créés, en complicité avec les Centres locaux de développement (CLD) de l'Abitibi-Témiscamingue et les ministères concernés.

Le CRDAT a soutenu pendant plusieurs années le CRÉSAT par différents moyens, mais surtout en rendant disponible une ressource humaine à la coordination. Le CRÉSAT était alors le comité consultatif du CRDAT sur toutes les questions touchant l'économie sociale. De plus, un poste était réservé à un représentant du CRÉSAT au sein du conseil d'administration du CRDAT. Ce lien a été maintenu tant que le CRDAT a été reconnu par le gouvernement comme acteur du développement régional.

En 2004, le Gouvernement du Québec mettait en place les Conférences régionales des élus et les a désignées comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement et acteurs du développement régional. Les membres de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue ont reconnu l'expertise qui s'était développée au fil des ans dans les différents comités du CRDAT, dont le CRÉSAT, et leur ont demandé de poursuivre leur rôle de comités consultatifs.

En 2005, le CRÉSAT signe une entente de partenariat avec le Chantier de l'économie sociale et devient un des Pôles régionaux en économie sociale. En octobre 2005, à l'instar de certains des pôles régionaux, le CRÉSAT devient un organisme à but non lucratif dûment incorporé sous la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

Pendant quelques années, le comité exécutif du CRÉSAT s'essouffle à porter différents travaux et à composer avec l'absence d'une ressource permanente. Une entente de collaboration est signée en 2008 avec la Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue (CDRAT). Avec la participation financière de la CRÉ, le CRÉSAT a accès à différentes ressources de la CDRAT. Le CRÉSAT en profite pour restructurer son fonctionnement et réduire son conseil d'administration, qui passe alors de 22 à 11 membres, dont 5 entreprises d'économie sociale.

C'est finalement en 2010 que le CRÉSAT se dote d'une structure de financement à plus long terme avec la signature d'une entente spécifique avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT). Cette entente d'une durée de 5 ans conjugue la participation du MAMROT, de la CRÉ et d'Emploi-Québec aux efforts du CRÉSAT en ce qui a trait à l'économie sociale marchande.

C'est aussi en 2010 que le CRÉSAT, dans un souci d'harmonisation avec son réseau provincial décide de porter l'appellation *Pôle d'économie sociale Abitibi-Témiscamingue*, à l'instar de plusieurs autres « Pôles » du Québec.

QUELQUES RÉALISATIONS

| | |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1997 | Tournée régionale de promotion et d'information sur l'économie sociale. |
| 1998 | Forum régional d'économie sociale en Abitibi-Témiscamingue. |
| 1998 | Concertation pour la mise en place des services en aide domestique et participation au comité bipartite pour la reconnaissance des entreprises en aide domestique de l'Abitibi-Témiscamingue avec la Régie régionale de la Santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue |
| 2000 | Forum d'économie sociale rassemblant les Centres locaux d'emploi (CLE) et les Centres locaux de développement (CLD) de l'Abitibi-Témiscamingue. On y approuve la grille de reconnaissance des entreprises d'économie sociale, développée par le CRÉSAT. |
| 2000 | Soutien à la création des Comités locaux d'économie sociale (CLES). Il est proposé par le CRÉSAT que les CLES soient minimalement composés de membres provenant du CLD, du CLE et d'une entreprise d'économie sociale. Ils ont, entre autres, le mandat d'identifier les entreprises d'économie sociale de leur territoire, à partir de la grille du CRÉSAT. |
| 2004 | Portrait des entreprises d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue et de ses cinq MRC, en collaboration avec la firme Devamco. Contribution des entreprises d'économie sociale (239 entreprises sondées, 120 répondantes) à l'économie régionale : masse salariale estimée à 65M\$ pour une masse moyenne de 250000\$ par entreprise, salaire moyen d'environ 12\$/heure, 3400 emplois (5,4% de l'emploi régional) et des revenus de 170M\$ annuellement pour une moyenne de 500 000\$ par entreprise. |
| 2005 | Adhésion au Regroupement québécois de recherche partenariale en économie sociale et mise en place du Comité de recherche en économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue avec l'UQAT et la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités. |
| 2006 | Collaboration avec la Table d'économie sociale de Rouyn-Noranda qui initie l'organisation de la 1 ^{ère} Foire de l'économie sociale en Abitibi-Témiscamingue. Un franc succès! Plusieurs entreprises d'économie sociale y présentaient leurs produits et services ou participaient à l'animation de la journée (conférences et ateliers). |
| 2006 | Organisation d'une délégation de l'Abitibi-Témiscamingue au Sommet de l'économie sociale tenue à Montréal en novembre 2006. |
| 2008 | En collaboration avec le Comité de recherche partenariale de l'Abitibi-Témiscamingue (Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, UQAT et CRÉSAT), organisation du Colloque annuel du Réseau québécois de recherche partenariale. |
| 2008 | Journée diagnostic et plan d'action pour les entreprises d'économie sociale à Rouyn, en collaboration avec CC Consultants. |
| 2010 | Participation à l'organisation du Rassemblement au lac Flavrian, réunissant des acteurs de l'action communautaire autonome et des entreprises d'économie sociale |
| 2010 | Signature de l'entente spécifique avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire. |